

Impôts 2026

Déclaration des revenus de 2025 : quelle est la date limite dans votre département ?

Publié le 08 avril 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dès le 9 avril, vous pouvez remplir votre déclaration des revenus de l'année 2025. La date limite varie en fonction de votre département de résidence et de votre mode de déclaration. *Service Public* vous donne le calendrier et toutes les informations pratiques pour effectuer votre déclaration.

Vous pouvez effectuer votre déclaration 2026 des revenus de 2025 dès le 9 avril. Si vous avez déclaré vos revenus en ligne l'année dernière, vous n'avez pas reçu de déclaration papier. L'administration fiscale généralise la démarche dématérialisée. En ligne ou en version papier, la déclaration de revenus est déjà préremplie des informations connues de l'administration.

Vous devez déclarer vos revenus si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous résidez et avez une activité professionnelle principale en France ;
- vous résidez à l'étranger mais vos revenus sont de source française ;
- vous avez eu 18 ans l'année dernière et vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3085>) .

À noter

Si vous êtes dans l'impossibilité de réaliser la démarche en ligne ou d'imprimer la déclaration papier, vous pouvez obtenir votre déclaration pré-remplie auprès du centre des finances publiques (service des impôts des particuliers) de votre domicile (<https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/sip>) .

Le calendrier 2026

Le service de **déclaration en ligne** sera ouvert jusqu'aux dates limites suivantes, différentes selon les départements :

- le **jeudi 21 mai** au plus tard (23h59) pour les départements n° 01 à 19 et pour les personnes qui ne résident pas en France ;
- le **jeudi 28 mai** au plus tard (23h59) pour les départements n° 20 à 54 ;
- le **jeudi 4 juin** au plus tard (23h59) pour les départements n° 55 à 974 et le département n° 976.

Pour la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (975), la date limite pour la déclaration en ligne est le jeudi 30 avril (déclaration papier clôturée depuis le 31 mars).

La **déclaration papier** devra être déposée le **mardi 19 mai** à minuit au plus tard, y compris pour les résidents français à l'étranger.

Comment déclarer vos revenus ?

Déclaration en ligne

Si vous possédez déjà un numéro fiscal, un numéro d'accès en ligne et un revenu fiscal de référence, vous devez déclarer vos revenus en ligne sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>) de la manière suivante :

- connectez-vous à votre « espace Finances publiques », en haut de la page d'accueil du site, et renseignez votre numéro fiscal et votre mot de passe ;
- sélectionnez la rubrique « Déclarer » ;
- vérifiez les informations pré-remplies et si nécessaire, corrigez et complétez votre déclaration.

Une fois la déclaration terminée, vous pourrez connaître le taux de prélèvement à la source qui s'appliquera à vos revenus à partir de septembre 2026. Après l'avoir signée, vous pouvez encore la modifier si vous le souhaitez jusqu'à la date limite de déclaration.

Vous recevrez durant l'été votre avis d'impôt 2026 établi d'après votre déclaration sur les revenus de 2025. Si vous constatez une erreur, vous pourrez toujours effectuer une correction directement en ligne depuis votre espace Finances publiques.

Déclaration automatique

La déclaration automatique permet de valider la déclaration de revenus **par une simple vérification des éléments détenus et remplis par l'administration fiscale**. Si vous avez déclaré vos revenus en ligne en 2025 et que vous avez choisi de ne plus recevoir la déclaration papier, vous y êtes éligible sous 2 conditions :

- vous êtes imposé uniquement sur des revenus de 2025 préremplis par l'administration fiscale ;
- et vos informations n'ont pas changé en 2025 (adresse, situation de famille, montant des revenus et charges, dépenses éligibles à réduction ou à crédit d'impôt, etc.).

Si vous êtes éligible, **vous recevrez directement dans votre espace Finances publiques votre déclaration comportant toutes les informations connues de l'administration fiscale** concernant vos revenus et vos charges (un mail vous annonçant la mise à disposition du document vous est adressé).

La déclaration automatique indique le montant de l'impôt sur le revenu calculé sur la base de ces éléments et le taux de prélèvement à la source qui en résulte et qui s'appliquera à compter de septembre 2026 :

- si les informations sont correctes et exhaustives : **vous n'avez rien à faire**. Votre déclaration sera automatiquement validée et votre avis d'impôt 2026 sera disponible à compter de cet été dans votre espace Finances publiques ;
- si les informations préremplies nécessitent d'être modifiées ou complétées : **vous devez déposer une nouvelle déclaration**. Pour cela, depuis la déclaration automatique, cliquer sur le bouton « Déclarer en ligne ».

Attention

Si vous avez déménagé en 2025, vous devez le mentionner sur votre déclaration de revenus, vérifiez bien que l'adresse indiquée est exacte.

L'utilisateur doit toujours vérifier les éléments contenus dans sa déclaration ; malgré le mode déclaratif, le contribuable est responsable des éléments déclarés.

À noter

Pour vérifier la date limite de déclaration de revenus selon votre département, vous pouvez utiliser le simulateur proposé par Service Public (<https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/DeclarationImpots>) . Il vous permet d'intégrer cette date dans votre agenda personnel (Outlook, Google agenda...) **et de recevoir un rappel 7 jours avant la date limite qui vous concerne**.

Voir aussi

Quelle est la date limite pour faire sa déclaration de revenus pour les impôts ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F359>).

Service Public

Impôt sur le revenu : tranches et taux d'imposition 2026

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18045>).

Service Public

Dons aux associations et réductions d'impôts : de nouvelles règles en 2026

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18836>).

Service Public

Impôts 2026 : les nouveaux plafonds de déduction des pensions alimentaires

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15453>).

Service Public

Déclaration des revenus 2025 - Brochure pratique 2026

(https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2026/accueil.htm).

Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Les modalités de la déclaration de revenus en 2026

(<https://www.impots.gouv.fr/les-modalites-de-la-declaration-de-revenus-en-2026#h2-6>).

Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Agenda

À PARTIR DU 1 SEPT. 2026

Rénovation énergétique

MaPrimeRénov' : certains projets de travaux bientôt exclus du dispositif

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18332>).

Publié le 27 août 2026

À PARTIR DU 1 SEPT. 2026

Réforme des retraites

Départ à la retraite en carrière longue : quels sont vos droits à partir de septembre 2026 ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18997>).

Publié le 17 juillet 2026

Voir toutes les échéances (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda>).

Une remarque ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15597/remarque>).